

Commission des infrastruc- Bau-, Energie-, Verkehrs- und
tures et de l'aménagement du Raumplanungskommission
territoire

Services parlementaires
Postgasse 68
Case postale 562
3000 Berne 8
Téléphone +41 (0)31 633 75 75
Télécopie +41 (0)31 633 75 88
www.be.ch/gr

Aux destinataires de la procédure de
consultation (selon liste séparée)

Berne, le 5 février 2020

Constitution du canton de Berne (Modification) – Procédure de consultation



Madame, Monsieur,

Le 4 juin 2019, le Grand Conseil a accordé son soutien provisoire à une initiative parlementaire (187-2018, *La protection du climat : une tâche prioritaire à inscrire dans la Constitution cantonale*) qui demande d'inscrire expressément la protection du climat dans la Constitution cantonale. La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire du Grand Conseil (CIAT), qui a été chargée de l'élaboration du projet, présente ci-joint ses travaux et les conclusions de ses discussions.

La CIAT soumet à la consultation **deux variantes** d'une nouvelle disposition constitutionnelle. La première correspond au texte – légèrement modifié – de l'initiative parlementaire déposée. La seconde s'appuie sur la formulation de l'initiative pour les glaciers qui a été déposée au niveau fédéral. En présentant deux variantes, la CIAT donne aux participant-e-s à la procédure de consultation la possibilité d'exprimer des avis nuancés.

La CIAT vous prie en particulier de répondre aux questions suivantes :

- Soutenez-vous la proposition du Grand Conseil, qui vise à inscrire la protection du climat dans la Constitution cantonale ?
- Laquelle des deux variantes privilégiez-vous ? En d'autres termes : si vous deviez les départager, laquelle choisiriez-vous ?
- Ou préféreriez-vous combiner les deux variantes ? Dans l'affirmative, à quoi ressemblerait cette troisième variante ?

Les documents de la consultation sont à votre disposition sur internet à l'adresse suivante : www.be.ch/vernehmlassungen. Vous avez jusqu'au **15 mai 2020** pour donner votre avis.

Vous voudrez bien faire parvenir votre prise de position à l'adresse suivante :

Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire

Services parlementaires
Postgasse 68, 3011 Berne
Courriel : gr-gc@be.ch
Tél. : 031 633 75 75

En vous remerciant de prendre part à la procédure de consultation, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**Commission des infrastructures et de
l'aménagement du territoire**



Daniel Klausner
Président

Pièces jointes

Documents de la consultation

- Projet de modification de la Constitution du canton de Berne (2 variantes)
- Rapport accompagnant le projet de modification de la Constitution du canton de Berne
- Liste des destinataires de la procédure de consultation
- Communiqué de presse